

Département de l'Ain
Arrondissement de Bourg-en-Bresse
Canton de Trévoux

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRETE n°2025-145
portant organisation de l'enquête publique sur le projet de
MODIFICATION N°3 DU PLU

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L. 153-41 ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 à L. 123-19 et R. 123-1 à R. 123-46 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 4 novembre 2024 prescrivant la modification n°3 du PLU ;

Vu les différents avis recueillis sur le projet de modification n°3 du PLU ;

Vu la décision de l'autorité environnementale n° 2025-ARA-AC-3971 du 19/09/2025 de ne pas soumettre la procédure à évaluation environnementale ;

Vu l'Ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal Administratif en date du 05/09/2025 désignant Monsieur Gérard DEVERCHERE commissaire enquêteur et Monsieur Florent PELLIZZARO, commissaire enquêteur délégué ;

Vu les pièces du dossier soumis à enquête publique ;

ARRETE

Article 1^{er} : Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification n°3 du PLU de la commune de SAINT-DIDIER-DE-FORMANS (Ain) du **03 novembre 2025 à 14 h au 04 décembre 2025 à 12 h 30** inclus soit pendant 31 jours consécutifs.

Article 2 : M. Gérard DEVERCHERE a été désigné commissaire enquêteur titulaire par décision n°E25000169/69 de la première vice-présidente du Tribunal Administratif de Lyon en date du 05/09/2025.

Article 3 : Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de SAINT-DIDIER-DE-FORMANS pendant la durée de l'enquête, du 03 novembre 2025 au 04 décembre 2025 inclus :

- Le lundi, mardi et vendredi de 14 heures à 17 heures 30
- Le mercredi de 14 heures à 18 heures
- Le jeudi de 9 heures à 12 heures 30
- Le samedi de 9 heures à 12 heures

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par courrier au commissaire enquêteur à :

MAIRIE de SAINT-DIDIER-DE-FORMANS, 100 rue de la Mairie, 01600 SAINT-DIDIER-DE-FORMANS

Envoyé en préfecture le 09/10/2025
Reçu en préfecture le 09/10/2025
Publié le
ID : 001-210103479-20251008-202500145-AR

L'avis de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement sera joint au dossier d'enquête publique.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de SAINT-DIDIER-DE-FORMANS dès la publication du présent arrêté.

Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant l'enquête publique sur le site internet de la commune : www.mairie-stdidierdeformans.fr

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être déposées par courrier électronique envoyé à : enquetepublique.saintdidier@gmail.com

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Article 4 : Le commissaire enquêteur sera présent en mairie pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- **Lundi 3 novembre 2025 de 14h à 17h30**
- **Samedi 15 novembre 2025 de 9h à 12h**
- **Jeudi 4 décembre 2025 de 9h à 12h30**

Article 5 : À l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire enquêteur.

Dès réception du registre et des documents annexés, le commissaire enquêteur rencontrera, dans la huitaine, le maire de la commune de SAINT-DIDIER-DE-FORMANS et lui communiquera les observations écrites ou orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le maire de SAINT-DIDIER-DE-FORMANS disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Article 6 : Dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra au maire de SAINT-DIDIER-DE-FORMANS le dossier de l'enquête accompagné du registre et des pièces annexées, avec son rapport et ses conclusions motivées. Il transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du tribunal administratif et au préfet de l'AIN.

Le rapport, conforme aux dispositions des articles L 123-15 et R 123-19 du code de l'environnement, relatara le déroulement de l'enquête et examinera les observations, propositions et contre-propositions recueillies. Les conclusions motivées seront consignées dans un document séparé précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée en mairie de SAINT-DIDIER-DE-FORMANS et sur le site Internet www.mairie-stdidierdeformans.fr

Article 7 : le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation de la modification n°3 du PLU ; il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au dossier en vue de cette approbation.

Article 8 : Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié, en caractères apparents, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans deux journaux locaux ou régionaux diffusés dans le département.

Quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, cet avis sera également publié, par voie d'affiches, à la mairie et en tous lieux habituels.

Envoyé en préfecture le 09/10/2025

Reçu en préfecture le 09/10/2025

Publié le

ID : 001-210103479-20251008-202500145-AR

Article 9 : Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de à la mairie de **SAINT-DIDIER-DE-FORMANS, 100 rue de la Mairie, 01600 SAINT-DIDIER-DE-FORMANS.**

Article 10: Le présent arrêté sera notifié à toutes personnes concernées, une copie sera affichée en mairie, une copie sera transmise en préfecture

Fait à SAINT-DIDIER-DE-FORMANS, le 08 octobre 2025

LE MAIRE

Frédéric VALLOS



Envoyé en préfecture le 09/10/2025

Reçu en préfecture le 09/10/2025

Publié le



ID : 001-210103479-20251008-202500145-AR